

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 16
Votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 4 février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2019

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, M. EJNER Pascal, Mme GOUILLLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 06/02/2019

ABSENTS : M. AUROY Olivier (Pouvoir à JANICOT Philippe), Mme DUGUET Nicole (Pouvoir à DEBAYLE Michèle), Mme LALEU Marie-Laure (Pouvoir à EJNER Pascal), Mme PERRIER Sylvie (Pouvoir à CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à SAUVAGNAC Bernard), M. VINCENT François (Pouvoir à MERILLOU Stéphane).

Secrétaire de séance : M. SAUVAGNAC Bernard

9. RESULTAT DE CONSULTATION : MISE A JOUR DES DOSSIERS TECHNIQUES AMIANTE

En application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011, les dossiers techniques amiante réalisés avant le 1^{er} janvier 2013 doivent être mis à jour avant le 31 janvier 2021.

Monsieur le Maire indique qu'il a lancé une consultation pour une mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique et une mission d'assistance à la constitution du Dossier Technique Amiante pour 13 bâtiments municipaux.

A l'issue de cette consultation, 3 offres ont été remises par des entreprises et étudiées. L'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement est celle de l'entreprise DEKRA pour un montant forfaitaire de 1 917,12 € HT soit 2 300,54 € TTC.

Le coût d'un prélèvement et de l'analyse d'un échantillon de matériaux ou de produits est fixé à 40 € HT soit 48 € TTC. Il n'est pas possible de déterminer à l'avance le nombre exacts de prélèvements qui sera réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner au Maire l'autorisation de signer ce marché de services avec l'entreprise DEKRA Industrial SAS, Activité Diag Immo HSI Sud Ouest – immeuble Aurélien – 29 avenue J.F. Champollion – 31037 Toulouse Cedex 1 pour un montant forfaitaire de 1 917,12 € HT soit 2 300,54 € TTC, ainsi que les éventuels avenants.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire

Jean-Louis NOUHAUD

